



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°65-2022-305

PUBLIÉ LE 7 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées / Secrétariat Général Commun

65-2022-12-06-00007 - arrêté de composition du bureau de vote siège à la cité Reffye (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-12-06-00007

arrêté de composition du bureau de vote siège à
la cité Reffye



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté modificatif du 6 décembre 2022
Portant organisation l'élection des représentants
au CSA de proximité de la DDETSPP des Hautes-Pyrénées**

Le directeur départemental de la DDETSPP des Hautes-Pyrénées,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté NOR TFPX2234445A du 30 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue du prochain renouvellement général des instances de dialogue social dans la fonction publique de l'État,

Arrête :

Article 1^{er} : Il est institué un bureau de vote pour l'élection des représentants du personnel au CSA de proximité de la DDETSPP des Hautes-Pyrénées situé : Cité administrative Reffye, 10 rue amiral Courbet 65 000 TARBES

ADRESSE

Article 2 : Le bureau de vote sera ouvert le jeudi 8 décembre 2022 entre 7h45 et 17h00 (heure de Paris).

Article 3 : Le bureau de vote se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Grégory	FERRA
Secrétaire	Ludivine	CARRERE

Il est ajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué, et le cas échéant un délégué suppléant, de chaque liste en présence :

Organisation	Prénom	Nom
Alliance du Trèfle	Annick	PINARD
CFTC	Johann	PASCOT
FSU	Philippe	BERANGER
UNSA FONCTION PUBLIQUE (Union Nationale des Syndicats Autonomes)	Martine	HARNICHARD
UFSE-CGT	John	BOGAERTS
FO/SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Antoine	BAYLOT
CFDT	Jean	MORIERES
FO/SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Céline	COLOMES
FSU	Jean-Marie	SCHEER
UNSA FONCTION PUBLIQUE (Union Nationale des Syndicats Autonomes)	Géraldine	FABIOUX
UFSE-CGT	Yannick	POUY
CFDT	Olivier	RAMOND

Article 4 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au secrétaire du bureau de vote.

Le directeur départemental la DDETSPP
des Hautes-Pyrénées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Grégory FERRA', with a long horizontal stroke extending to the right.

Grégory FERRA